



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20120410-20306-DE-1-1_0
Date de signature : 12/04/12
Date de réception : jeudi 12 avril 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.416**

Séance publique du

10 avril 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : VIE CULTURELLE - FONDATION VASARELY - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION DE CONVENTION

Le 10/04/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 4 avril 2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Dahbia DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, Mme Christine BERNARD à M. Eric CHEVALIER, Mme Brigitte DEVESA à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jacques GARCON à M. Stéphane PAOLI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. André GUINDE, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Patricia LARNAUDIE, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Chantal DAVENNE

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction de la Culture

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/04/12

RAPPORTEUR : Mme Sophie JOISSAINS

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Victor TONIN

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : VIE CULTURELLE - FONDATION VASARELY - ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION DE CONVENTION - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

A l'issue d'une situation juridique délicate qui, jusqu'à ce jour, a empêché la fondation VASARELY de développer tous ses atouts, il apparaît nécessaire d'apporter le soutien de la Ville à la Fondation en vue d'inscrire ce site dans le réseau international des hauts lieux de l'art contemporain.

Le diagnostic établi sur le site de Vasarely met en exergue nombre de détériorations et d'anomalies auxquelles il convient de remédier. Un projet de réhabilitation a été initié avec pour objectif de préserver scrupuleusement son aspect extérieur tout en procédant à une remise à niveau de l'équipement, loin actuellement des normes exigées.

Ce monument du XXème siècle doit à son concepteur-artiste tant l'architecture que la scénographie de ce lieu dédié à l'exposition de son œuvre. La rénovation devra donc mêler étroitement et harmonieusement art et architecture, après une étude documentaire exhaustive et une analyse rigoureuse des existants.

Le programme de restauration du bâtiment inclut des travaux sur :

- le toit translucide en forme de verrière, nécessitant un travail sur l'étanchéité et la lumière,
- les façades en forme de panneaux œuvres, à restaurer dans un strict respect de l'œuvre originale de l'artiste,
- les murs rideau, à réhabiliter dans un souci prioritaire de sécurité.

A l'intérieur du bâtiment, les installations de Génie Climatique, elles-mêmes de véritables ouvrages d'art, vont permettre la conservation des œuvres et un confort de visite, assortis d'une solution économique de performance énergétique garantie par contrat.

A l'extérieur, il est étudié l'hypothèse d'un projet paysager ayant pour objectif la création d'un jardin ouvert à tous et animé entre la ZAC et la Fondation.

Enfin une autre étude prévoit de créer un socle pouvant accueillir à la fois des extensions au bâti existant, café, restaurant, lieu d'expositions temporaires, et la future École Supérieure d'Art, introduisant par là-même une nouvelle dynamique.

Le coût prévisionnel des travaux pour la période 2011-2013 a été estimé à 5 337 906€ pour la tranche ferme totale. La participation de la Ville s'élèverait à 357 050€ par an sur deux exercices budgétaires, 2013 et 2014.

C'est pourquoi je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DONNER** votre accord de principe sur la participation de la Ville, telle qu'exposée dans le rapport, au projet de réhabilitation de la fondation Vasarely.

**2012.416 - VIE CULTURELLE - FONDATION VASARELY - ATTRIBUTION DE
SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT - ADOPTION DE CONVENTION**

Présents et représentés	: 53
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 2
Suffrages Exprimés	: 53
Pour	: 53
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Sophie JOISSAINS, M. Victor TONIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 avril 2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**